

RAPPORT

de la

DIXIEME SESSION

de la

**COMMISSION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE
POUR L'AFRIQUE**

Sanbonani (Afrique du Sud)
27 novembre - 1er décembre 1995

TABLE DES MATIERES

	Page
RESUME DES RECOMMANDATIONS	v
	Paragraphes
INTRODUCTION.....	1-13
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	14
ELECTION DU BUREAU	15
SITUATION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA REGION.....	16-24
PROGRES REALISES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES FORETS DANS LE CONTEXTE DU SUIVI DE LA CNUED	25-34
CRITERES ET INDICATEURS POUR UNE GESTION DURABLE DES FORETS EN AFRIQUE	35-40
SEMINAIRE DURANT LA SESSION: INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE	41-43
SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS FORMULEES A L'INTENTION DE LA FAO PAR LA COMMISSION A SA NEUVIEME SESSION	44-45
ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION.....	46-53
RAPPORT DE LA ONZIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES PARCS NATIONAUX	54
QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS	55
AUTRES QUESTIONS	56
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION.....	57
	Page
<i>ANNEXES:</i> A - Ordre du jour	10
B - Liste des participants	11
C - Liste des documents	16
D - Rapport du Groupe de travail sur le renforcement des capacités	17

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Situation des forêts et de la faune sauvage dans la région

1. La Commission a recommandé que les Etats Membres de la FAO intensifient leurs efforts en vue d'évaluer les ressources forestières de la région, aux fins de la gestion durable des forêts (par. 18).
2. La Commission a recommandé que les pays membres, en coopération avec la FAO et d'autres organisations internationales, donnent aux forestiers une formation spéciale en matière de comptabilité des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi que de gestion financière, afin de valoriser la foresterie dans les programmes nationaux (par. 19).
3. La Commission a recommandé que les Etats Membres poursuivent le processus de décentralisation, mais d'une manière judicieuse, afin d'éviter la surexploitation des ressources forestières, et que la FAO produise et diffuse des informations sur le rôle des diverses parties intéressées, pour aider les pays à élaborer des stratégies, en vue de décentraliser leurs programmes forestiers (par. 20).
4. La Commission a recommandé que les pays membres redoublent d'efforts dans le domaine de la formation classique, bien conçue et ciblée et que la FAO contribue à coordonner les réseaux d'enseignement professionnel et de recherches forestières dans la région (par. 21).
5. La Commission a recommandé que les pays membres mettent en place et renforcent les mécanismes d'autofinancement pour la gestion durable des ressources forestières dans la région. Elle a également recommandé que la FAO joue le rôle de chef de file dans l'élaboration d'une stratégie concernant les options financières (par. 22).
6. La Commission a recommandé que les institutions nationales des pays membres arrêtent une ligne de conduite précise et qu'elles se chargent de coordonner l'apport des donateurs (par. 23).
7. La Commission a recommandé que la FAO et les pays africains intensifient leurs efforts afin d'accroître la contribution de l'Afrique aux grandes questions internationales (par. 24).

Progrès réalisés en matière de développement durable des forêts dans le contexte du suivi de la CNUED

8. La Commission a recommandé que la FAO et d'autres partenaires explorent tous les moyens possibles pour renforcer la participation de l'Afrique au Groupe spécial intergouvernemental sur les forêts (par. 30).

Critères et indicateurs d'une gestion durable des forêts en Afrique

9. Afin de pouvoir étudier plus à fond le rapport de la réunion d'experts sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans les zones sèches de l'Afrique, la Commission a recommandé qu'il soit reproduit et envoyé aux pays pour examen, amélioration et/ou adaptation ultérieure au niveau national et que la FAO et le PNUE continuent de suivre de près et d'appuyer le processus (par. 39).

Investissements dans le secteur forestier en Afrique

10. La Commission a recommandé aux gouvernements africains:

- de renforcer leur engagement politique et leur intérêt pour le secteur forestier et, à cette fin, de mieux "vendre" la foresterie aux politiciens;
 - de revoir leurs politiques et stratégies, et notamment leurs plans d'action existants, en vue de les mettre à jour et de les rendre plus réalistes, compte tenu des financements intérieurs disponibles et de ceux qu'on peut raisonnablement attendre de sources extérieures;
 - d'améliorer le flux des ressources pour contribuer eux-mêmes au financement du secteur forestier, notamment grâce à une meilleure commercialisation des produits des plantations et, s'il y a lieu, grâce à la privatisation, ainsi qu'au recouvrement plus efficace des recettes fiscales;
 - de promouvoir activement leurs plans d'action, projets et programmes et de saisir toutes les occasions de susciter pour eux l'intérêt du secteur privé et des donateurs extérieurs. Pour attirer ces financements supplémentaires, les gouvernements devraient démontrer leur engagement en étant les premiers à affecter leurs propres ressources publiques à cette fin;
 - d'assurer les donateurs de leur engagement réel en améliorant la gestion du secteur forestier, y compris l'obligation de rendre compte des fonds [par. 43 a)].
11. La Commission a recommandé à la FAO, en collaboration le cas échéant avec d'autres organisations internationales:
- d'aider les pays à renforcer leur capacité dans des domaines tels que la mobilisation des fonds et la création de conditions propres à attirer des financements vers le secteur forestier;
 - de tenir les pays membres au courant des priorités, politiques et mécanismes des donateurs et des institutions multilatérales de financement dans le domaine de la foresterie, notamment en publiant des renseignements sur la question;
 - de tirer parti de sa décentralisation en cours pour mieux aider les pays africains à mobiliser des fonds, de préférence en coopération avec des institutions régionales, comme la Banque africaine de développement;
 - de chercher à influencer l'opinion des principaux décideurs au niveau international dans la communauté des donateurs en faveur du secteur forestier de l'Afrique [par. 43 c)].

INTRODUCTION

1. La dixième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est tenue à Sanbonani, province de Mpumalanga (Afrique du Sud), du 27 novembre au 1er décembre 1995, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République sud-africaine.
2. Ont pris part à la session les délégués des Etats Membres suivants: Afrique du Sud, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Mali, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zaïre, un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que des observateurs de l'Organisation africaine du bois, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, de l'Académie africaine des sciences, du Centre pour l'étude de l'environnement et de l'Union mondiale pour la nature. La liste complète des participants figure à l'*Annexe B*.
3. Le Directeur général de la FAO était représenté par M. D.A. Harcharik, Sous-Directeur général et Chef du Département des forêts. M. J.D. Keita, Fonctionnaire forestier régional attaché au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a rempli les fonctions de Secrétaire.
4. M. A. Bokwe, Vice-Président de la Commission, a ouvert la session, à laquelle était présent M. Kader Asmal, Ministre de l'hydraulique et des forêts de l'Afrique du Sud. Il a tout d'abord annoncé avec regret le décès, depuis la dernière session de la Commission en 1992, de M. Nzamurambaho (Rwanda), Président de la Commission et a invité les participants à observer une minute de silence à sa mémoire.
5. M. Bokwe a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement de l'Afrique du Sud d'avoir accueilli la session et d'avoir mis aimablement à sa disposition tous les moyens modernes nécessaires pour en assurer le succès. Il a ouvert les débats et a donné la parole à M. Harcharik et à M. Asmal.
6. M. Harcharik a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de la FAO et a aussi exprimé ses remerciements au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour sa généreuse hospitalité. Il a également salué les participants d'autres institutions internationales et organisations non gouvernementales, en précisant que la réussite future de la gestion durable des forêts et des ressources naturelles exigera un engagement en faveur de nouveaux partenariats et un programme commun dans le cadre d'une large communauté d'intérêts.
7. M. Harcharik a rappelé les objectifs des commissions régionales des forêts de la FAO, qui offrent l'occasion i) d'identifier les nouvelles questions techniques et de politique générale, ii) de chercher des solutions aux problèmes communs, iii) d'établir une collaboration et iv) de donner des avis à la FAO sur les mesures qu'elle devrait prendre. Il a invité les participants à faire part en toute sincérité de leurs idées constructives, en vue de rendre ces commissions aussi efficaces et utiles que possible pour la FAO et pour ses Etats Membres.
8. M. Harcharik a attiré l'attention sur certaines des questions mondiales les plus critiques relatives aux forêts et aux ressources naturelles qui intéressent l'Afrique. Parmi celles-ci figuraient la nécessité d'une compréhension claire du concept de gestion durable des forêts, l'élaboration de critères et indicateurs pour y parvenir, la participation accrue de la population à la prise de décision et l'amélioration des moyens de financement pour développer le secteur forestier. Il a déclaré que la création du Groupe intergouvernemental sur les forêts par la Commission des Nations Unies sur le développement durable incite à l'optimisme car il devrait faciliter l'examen de certains problèmes au niveau mondial, mais il a mis en garde contre le risque d'un débat pouvant entraîner un antagonisme nord-sud.
9. En ce qui concerne l'Afrique, M. Harcharik a noté les défis auxquels les spécialistes des ressources doivent faire face, en raison du déboisement croissant, de l'augmentation rapide de la population, des troubles politiques, de la pauvreté persistante et des fortes pénuries de moyens financiers. Il a également reconnu les mesures positives que de nombreux organismes publics chargés des forêts et de la faune sauvage prennent pour limiter leur rôle à la formulation des politiques et stratégies, à la coordination et au contrôle de l'application des lois et règlements, alors que les communautés et le secteur privé sont de plus en plus responsables de la gestion sur le terrain.
10. M. Harcharik a décrit brièvement la façon dont la FAO réagit face à ces questions et problèmes. Il a affirmé que la FAO s'efforce de poursuivre activement son programme d'assistance technique aux pays africains, en décentralisant ses opérations, en renforçant sa collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et en établissant des priorités pour son action. M. Harcharik a réaffirmé le vif désir de la FAO de

voir renforcées les commissions régionales au profit des Etats Membres et de la FAO.

11. Dans son allocution, M. Kader Asmal, Ministre de l'hydraulique et des forêts de la République sud-africaine s'est déclaré très heureux d'accueillir les délégués dans une Afrique du Sud nouvelle, où s'établit un nouveau paradigme politique fondé sur l'équité, le développement et les droits de l'homme. Il a ajouté que cela a changé l'approche de son pays en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.

12. Le Ministre a décrit le secteur des forêts de l'Afrique du Sud, qui comprend un programme très réussi de foresterie commerciale fondé sur les plantations, mais également un secteur où près de deux tiers des habitants sont tributaires du bois de feu pour leurs besoins d'énergie domestique. Il a souligné la nécessité de mettre au point des programmes forestiers en collaboration avec les communautés rurales, et notamment avec les groupes de femmes. Il a également parlé du problème de l'eau en Afrique du Sud que la foresterie, et notamment les plantations commerciales, dispute à d'autres secteurs.

13. Le Ministre a souligné la nécessité de la coopération régionale entre pays africains. L'Afrique du Sud a beaucoup à apprendre d'autres Etats du continent en ce qui concerne la foresterie communautaire, alors que d'autres pays pourraient bénéficier de l'expérience sud-africaine en matière de gestion commerciale des forêts. Il a conclu que le continent - où dominant encore la rareté de l'eau, le déboisement, la pauvreté, la faim et le manque d'instruction - doit faire face à d'énormes tâches et qu'il importe que toutes les forces s'unissent dans un grand mouvement créatif et coopératif.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1)

14. L'ordre du jour provisoire (document FO:AFWC/95/1), qui figure à l'Annexe A, a été adopté sans modification, étant entendu toutefois que le Groupe intergouvernemental sur les forêts et les conclusions de l'Atelier régional sur la décentralisation de la formulation et de la mise en oeuvre du programme forestier (Harare, 20-24 novembre 1995) seraient présentés respectivement au cours de l'examen des points 4 et 8 de l'ordre du jour. La liste des documents soumis à la session figure à l'Annexe C.

ELECTION DU BUREAU (point 2)

15. Conformément aux dispositions des Articles II-1 et 5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu, par acclamation, le Bureau suivant:

Président:	H.B. Coetzee (Afrique du Sud)
Vice-Présidents:	Abdoulaye Kane (Sénégal) Pierre Nyar-Ollame (Gabon) (Madame) Salwa Mansour Abdel Hameed (Soudan)
Rapporteurs:	R.P. Yonazi (Tanzanie) Sombo Tano (Côte d'Ivoire)

SITUATION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA REGION (point 3)

16. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/95/2, qui mettait en lumière les questions ci-après intéressant l'Afrique: les progrès accomplis dans la conservation et le développement durable des forêts, le rôle des forêts dans le développement économique, le rôle des principaux groupes, les aspects sociaux des forêts, ainsi que le renforcement des institutions et des capacités.

17. Le document mettait l'accent sur la nécessité d'accorder de toute urgence une attention au renforcement des capacités et au financement durable des activités forestières. Le débat qui a suivi a porté sur les points suivants:

18. a) Conservation et mise en valeur de ressources forestières

La Commission a noté que, dans de nombreux pays de la région, les inventaires forestiers soit font défaut, soit sont trop généraux pour servir de base à la prise de décisions sur la gestion durable des ressources. Elle a également constaté que les statistiques sur les produits non ligneux et le bois de feu sont très insuffisantes, si bien qu'il est difficile d'effectuer des évaluations économiques de ces produits. La Commission a recommandé que les

Etats Membres et la FAO intensifient leurs efforts en vue d'évaluer les ressources forestières de la région, aux fins de la gestion durable des forêts.

19. b) Les forêts et le développement économique

La Commission a noté que la contribution des forêts à l'économie nationale est sous-estimée et que les administrations forestières ne réussissent souvent pas à justifier l'importance économique du secteur dans les comptes nationaux. Elle a recommandé que les pays membres, en coopération avec la FAO et d'autres organisations internationales, donnent aux forestiers une formation spéciale en matière de comptabilité des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi que de gestion socio-économique et financière, afin de valoriser la foresterie dans les programmes nationaux.

20. c) Rôle des principaux groupes

La Commission a reconnu le rôle significatif que les populations et les communautés doivent jouer dans la gestion durable des forêts et elle a noté l'importance de la décentralisation des pouvoirs et responsabilités en ce qui concerne les activités forestières. Elle a toutefois admis que l'on ne sait pas bien comment mettre en oeuvre ce processus. La Commission a recommandé que les Etats Membres poursuivent le processus de décentralisation, mais d'une manière judicieuse, afin d'éviter la surexploitation des ressources forestières, et que la FAO produise et diffuse des informations sur le rôle des diverses parties intéressées, pour aider les pays à élaborer des stratégies, en vue de décentraliser leurs programmes forestiers.

21. d) Renforcement des capacités institutionnelles

La Commission a reconnu la nécessité de former et de recycler les forestiers pour les préparer à faire face à de nouveaux défis. Elle a également noté le besoin d'une coopération efficace dans la région en matière de recherche et de formation forestières. La Commission a créé un groupe de travail sur cette question importante, dont les conclusions figurent à l'*Annexe D* du rapport. La Commission a recommandé que les pays membres redoublent d'efforts dans le domaine de la formation classique, bien conçue et ciblée et que la FAO contribue à coordonner les réseaux d'enseignement professionnel et de recherches forestières dans la région.

22. e) Financement

La Commission a noté qu'au titre du point 6 de l'ordre du jour, la question du financement ferait l'objet d'un examen ultérieur, dont les conclusions devraient aussi être prises en compte (par. 41-43). Elle a estimé qu'en raison de la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds, les programmes forestiers dans la région ont des financements de courte durée et que les possibilités d'établir des mécanismes d'autofinancement, déjà utilisés par quelques pays membres, sont considérables. Parmi ceux-ci, on peut citer les mécanismes de partage des coûts et bénéfices avec les communautés locales. La Commission a recommandé que les pays membres mettent en place et renforcent les mécanismes d'autofinancement pour la gestion durable des ressources forestières dans la région. Elle a également recommandé que la FAO joue le rôle de chef de file dans l'élaboration d'une stratégie concernant les options financières.

23. f) Aide internationale

La Commission a noté la confusion créée par différents cadres de planification forestières imposés par les donateurs. Elle a recommandé que les institutions nationales des pays membres arrêtent une ligne de conduite précise et qu'elles se chargent de coordonner l'apport des donateurs.

24. g) Accords internationaux

La Commission a constaté que la région a du retard en ce qui concerne diverses questions internationales et que les résultats des ateliers et réunions pour la formulation de stratégies portant sur ces questions ne sont pas suffisamment coordonnés. La Commission a recommandé que la FAO et les pays africains intensifient leurs efforts afin d'accroître la contribution de l'Afrique aux grandes questions internationales.

**PROGRES REALISES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES FORETS
DANS LE CONTEXTE DU SUIVI DE LA CNUED (point 4)**

25. M. Harcharik a présenté le document FO:AFWC/95/3 *Progrès réalisés en matière de développement*

durable des forêts dans le contexte du suivi de la CNUED, ainsi que le document FO:AFWC/95/3 Supp.1, qui était un extrait du rapport de la troisième session de la Commission du développement durable (CDD) sur *La lutte contre le déboisement et la Déclaration de principe, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts*. Ce point avait pour but d'informer les participants des faits survenus récemment dans le secteur forestier à la suite de la CNUED et de fournir aux membres de la Commission une base pour l'examen des mesures ultérieures nécessaires.

26. Le document principal contenait des renseignements détaillés sur les mesures prises en liaison avec la contribution au rapport du Secrétaire général présenté à la CDD sur les chapitres pour lesquels la FAO est maître d'oeuvre, à savoir le Chapitre 11 (Lutte contre le déboisement) et le Chapitre 13 (Protection des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes). L'attention de la Commission a été appelée sur l'organisation d'un certain nombre de réunions, d'ateliers et de consultations d'experts, allant de la session du COFO en 1995 et des réunions connexes aux préparatifs pour la troisième session de la CDD et à l'appui à la création du Groupe intergouvernemental sur les forêts. La deuxième partie du rapport examinait les questions et problèmes liés aux programmes d'action forestiers nationaux (PAFN), les tendances et les causes du déboisement, le commerce et l'environnement, la dimension sociale des forêts, la participation, le renforcement des institutions et des capacités, les instruments internationaux concernant les forêts; la troisième partie analysait l'action future.

27. La Commission s'est déclarée satisfaite de la note du secrétariat portant sur la question et de la présentation claire et concise. Un débat approfondi a suivi concernant des problèmes particuliers liés aux PAFN, au travail du Groupe intergouvernemental sur les forêts et à la participation de l'Afrique à celui-ci, à la dimension sociale et participative des forêts et au financement du secteur forestier.

28. La Commission a examiné la question des PAFN et a reconnu de façon générale que le processus des PAFN dans lequel de nombreux pays se sont engagés va dans la bonne direction. Plusieurs délégations se sont déclarées déçues par la baisse d'intérêt et la diminution des ressources financières pour la mise en oeuvre des ces PAFN; d'autres ont fait savoir qu'elles adhéraient au processus au moyen du suivi et de la mise en oeuvre d'activités au niveau local, de la génération de ressources locales et nationales et de la participation des communautés locales et des organisations non gouvernementales (ONG). On a évoqué les nombreux effets favorables et positifs des PAFN, et notamment la réorientation des politiques forestières, l'amélioration des capacités de planification, l'examen ultérieur des forêts dans le contexte de l'utilisation des terres, les liens intersectoriels et la dimension sociale des forêts. Un certain nombre de contraintes ont été mises en lumière, comme l'austérité économique imputable aux plans d'ajustement structurel, l'insuffisance des ressources humaines et l'interruption des activités de planification et de mise en oeuvre due aux troubles politiques et à la guerre.

29. La Commission a examiné la multiplicité des initiatives et des cadres de planification concernant la gestion, la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et elle a instamment prié les pays d'orienter leurs propres priorités et plans en fonction de celles-ci. La nécessité impérieuse d'élaborer une stratégie commune pour le développement des ressources forestières a été soulignée.

30. La Commission a préconisé la participation active des pays africains aux travaux du Groupe spécial intergouvernemental sur les forêts. Elle a toutefois aussi examiné les obstacles à la participation dus aux difficultés économiques de certains pays et au manque d'informations sur les faits liés à la CNUED. Parmi les mesures propres à améliorer cette situation figuraient les liens avec les délégations des pays à New York, le soutien des pays membres de la CDD grâce au fonds fiduciaire appuyant le Groupe et la demande adressée aux pays organisant des réunions de fournir un soutien adéquat à la participation de l'Afrique. La Commission a recommandé que la FAO et d'autres partenaires explorent tous les moyens possibles pour renforcer la participation de l'Afrique au Groupe.

31. La valorisation de la dimension sociale des forêts et la participation des populations et des ONG ont aussi été examinées. Plusieurs délégations ont fait part de leur expérience en matière de gestion communautaire des forêts, des parcelles boisées et des plantations, ainsi que d'autres types d'organisations sociales locales.

32. Les conséquences de la gestion durable des forêts ont été examinées. La Commission a reconnu la nécessité de progresser encore vers sa réalisation, étant donné les mesures que les pays consommateurs pourraient prendre pour pénaliser les produits provenant de forêts gérées de façon non viable. A ce sujet, la Commission a insisté sur le rôle d'un personnel qualifié et sur le besoin d'initiatives de renforcement des capacités pour atteindre l'objectif de gestion durable des forêts.

33. La Commission a été informée des initiatives prises par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) pour élargir la représentation de l'Afrique au sein de son comité consultatif, de la formulation en

cours de sa stratégie et de la nécessité d'une participation accrue de l'Afrique aux travaux de cette Organisation. La contribution de la recherche à la gestion durable des forêts et aux travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts, notamment dans le domaine du développement et du transfert des technologies, a été soulignée.

34. La Commission a noté avec satisfaction les efforts dont a parlé le Sous-Directeur général i) pour tenir les membres de la Commission au courant des progrès du programme forestier de la CNUED et ii) pour poursuivre les consultations avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en vue d'améliorer le financement dans le secteur forestier. La Commission a souligné la nécessité pour la FAO de faire office de point focal en ce qui concerne les nombreuses initiatives sur la gestion durable des forêts et la planification de l'utilisation des terres et d'aider à coordonner et/ou à harmoniser les initiatives et approches à l'appui du Groupe intergouvernemental, en coopération avec d'autres partenaires appropriés.

CRITERES ET INDICATEURS POUR UNE GESTION DURABLE DES FORETS EN AFRIQUE (point 5)

35. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/95/4, *Critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts dans les zones sèches de l'Afrique*. Le document mettait en lumière les faits nouveaux, les initiatives et les réunions qui ont eu lieu à la suite de la CNUED, y compris l'expérience acquise dans l'élaboration des critères et indicateurs pour les forêts tempérées et boréales d'Europe ("Processus d'Helsinki"), pour les forêts tempérées et boréales hors d'Europe ("Processus de Montréal"), ainsi que les nombreux efforts régionaux concernant les forêts tropicales.

36. M. Bai-Mass Taal (Programme des Nations Unies pour le développement), a présenté le document FO:AFWC/95/4 Supp.1 sur les conclusions, recommandations et résultats de la réunion d'experts sur les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts dans les zones sèches de l'Afrique (Nairobi, 21-24 novembre 1995), qui s'est tenue pour donner suite aux recommandations de la réunion d'experts FAO-OIBT sur l'harmonisation des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts (Rome, février 1995). La réunion a été suivie par 24 participants, y compris 13 experts des pays de l'Afrique sèche représentant les trois sous-régions arides que couvrent le CILSS, l'IGADD et la SADC, et 11 observateurs des institutions des Nations Unies, d'autres OIG et ONG. Elle a élaboré une série de sept critères et 47 indicateurs.

37. La Commission a examiné les nombreux aspects liés à l'élaboration et à l'utilisation de critères et indicateurs et elle s'est déclarée en général préoccupée par les coûts. Elle s'est félicitée de la réunion de Nairobi, qui constitue un premier pas vers la formulation et l'application des critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts au niveau national, dans les pays de la zone subsaharienne sèche de l'Afrique.

38. La mise au point et l'application des critères et indicateurs a été considérée comme une activité utile et nécessaire pouvant contribuer à définir, à évaluer et à suivre de près les progrès accomplis dans la réalisation de la gestion durable des forêts. La complexité et la variété des écosystèmes forestiers, le nombre des initiatives prises et le besoin de simplifier les processus ont toutefois suscité quelques préoccupations.

39. La Commission s'est félicitée des travaux effectués jusqu'ici et a approuvé le rapport de la réunion d'experts sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans les zones sèches de l'Afrique. Elle a toutefois reconnu la nécessité de les affiner, de les perfectionner et de les adapter. Un certain nombre de suggestions, de questions et de propositions ont été faites (sécurité de jouissance - satisfaction des besoins des populations, érosion hydrique, autres indicateurs sociaux et liens avec le développement à long terme). Afin de pouvoir étudier plus à fond le document, la Commission a **recommandé** qu'il soit reproduit et envoyé aux pays pour examen, amélioration et/ou adaptation ultérieure au niveau national et que la FAO et le PNUE continuent de suivre de près et d'appuyer le processus.

40. La Commission a pris note de la collaboration entre l'Organisation africaine du bois (OAB), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et d'autres organisations concernant les critères et indicateurs et elle a proposé que la FAO étudie la possibilité de coopérer avec l'OAB en vue d'élaborer des critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts tropicales humides de l'Afrique.

SEMINAIRE DURANT LA SESSION: INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE (point 6)

41. Au cours du séminaire de la session, l'examen des investissements forestiers s'est basé sur les documents suivants: FO:AFWC/95/5, *Séminaire durant la session sur le financement du développement forestier en Afrique* et FO:AFWC/95/5/Supp.1, *Résultats de l'enquête 1995 par questionnaire de la FAO sur le financement du secteur*

forestier en Afrique, sur le document de la FAO intitulé *Informations succinctes sur les principales sources d'aide publique au développement en faveur de la foresterie - priorités et procédures* et sur le document de la Banque africaine de développement (BAD) intitulé *Financement de la mise en valeur des forêts en Afrique: expérience de la Banque africaine de développement et perspectives d'avenir*.

42. Le Sous-Directeur général, dans ses remarques liminaires, a rappelé que les délégués ont déjà souligné à diverses reprises l'importance que revêt le financement du développement forestier en Afrique (voir par. 22). M. Chipeta, du Secrétariat de la FAO, a présenté le sujet dans le détail; M. Tesha, lui aussi du Secrétariat de la FAO, a exposé les questions relatives aux priorités et procédures des donateurs. La Banque africaine de développement a transmis ses regrets de ne pouvoir participer au séminaire. Les participants se sont félicités de l'intention de la FAO de publier le compte rendu du séminaire, où l'on trouvera toute la substance du débat.

43. La Commission a noté qu'au cours du débat qui a suivi, les participants au séminaire se sont félicités de l'initiative de la FAO de tenir un séminaire sur un sujet d'intérêt universel pour ses membres. Notant la complexité du problème, la Commission s'est demandé si le problème n'était pas en partie imputable à des mécanismes de financement mal adaptés aux perspectives à long terme du secteur forestier, caractéristique qu'il ne partage pas avec aucun des autres secteurs avec lesquels il est en concurrence. La Commission a souligné que, tout en reconnaissant l'importance des sources extérieures de financement, tant publiques que privées, il appartient toutefois à l'Afrique elle-même de chercher des solutions locales au problème. D'une façon générale, elle a estimé que les gouvernements devraient créer les conditions nécessaires pour attirer davantage de fonds vers ce secteur, ce qui ressort des suggestions et recommandations spécifiques ci-après:

a) La Commission a recommandé aux gouvernements africains:

- de renforcer leur engagement politique et leur intérêt pour le secteur forestier et, à cette fin, de mieux "vendre" la foresterie aux politiciens;
- de revoir leurs politiques et stratégies, et notamment leurs plans d'action existants, en vue de les mettre à jour et de les rendre plus réalistes, compte tenu des financements intérieurs disponibles et de ce qu'on peut raisonnablement attendre de sources extérieures. Les gouvernements africains ont par ailleurs été encouragés à se montrer plus sélectifs dans leurs priorités;
- d'améliorer le flux des ressources pour contribuer eux-mêmes au financement du secteur forestier, notamment grâce à une meilleure commercialisation des produits des plantations et, s'il y a lieu, grâce à la privatisation, ainsi qu'au recouvrement plus efficace des recettes fiscales. Quelques suggestions ont aussi été formulées en vue de créer des fonds forestiers autonomes;
- de promouvoir activement leurs plans d'action, projets et programmes et de saisir toutes les occasions de susciter pour eux l'intérêt du secteur privé et de donateurs extérieurs. Pour attirer ces financements complémentaires, les gouvernements devraient démontrer leur engagement en étant les premiers à affecter leurs propres ressources publiques à cette fin;
- d'assurer les donateurs de leur engagement réel en améliorant la gestion du secteur forestier, y compris l'obligation de rendre compte des fonds.

b) La Commission a demandé aux autorités compétentes des donateurs et des institutions multilatérales de financement:

- d'envisager la possibilité de convertir ou de remettre la lourde dette de l'Afrique, afin de libérer des ressources pour la gestion durable des forêts;
- de faire preuve de souplesse dans l'application des programmes d'ajustement structurel, de façon à ce que les institutions forestières gouvernementales, déjà faibles, ne soient pas paralysées par les réformes du secteur public;
- de mettre en pratique leur désir souvent exprimé de mieux coordonner leurs programmes et projets;
- de se montrer plus souples dans l'application de leurs propres priorités, de manière à ce qu'elles coïncident avec les priorités des pays bénéficiaires qui demandent leur assistance.

- c) Alors qu'il appartient en premier lieu aux gouvernements de mobiliser des fonds de toutes sources possibles, la Commission a toutefois identifié quel type de soutien la FAO peut apporter. Elle a recommandé à la FAO, en collaboration le cas échéant avec d'autres organisations internationales:
- d'aider les pays à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la mobilisation des fonds et la création de conditions propres à attirer des financements vers le secteur forestier;
 - de tenir les pays membres au courant des priorités, politiques et mécanismes des donateurs et des institutions multilatérales de financement dans le domaine de la foresterie, notamment en publiant des renseignements sur la question;
 - de tirer parti de sa décentralisation en cours pour mieux aider les pays africains à mobiliser des fonds, de préférence en coopération avec des institutions régionales, comme la Banque africaine de développement;
 - de chercher à influencer l'opinion des principaux décideurs au niveau international dans la communauté des donateurs en faveur du secteur forestier de l'Afrique.

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES À L'INTENTION DE LA FAO PAR LA COMMISSION À SA NEUVIÈME SESSION (point 7)

44. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/95/6 sur la suite donnée aux recommandations formulées à la session précédente. Il a appelé l'attention de la Commission sur le fait que les mesures prises font partie de la réponse globale de la FAO aux préoccupations exprimées dans les recommandations et que le document AFWC/95/7 sur l'Examen du Programme ordinaire de la FAO 1996/97 fournit de plus amples détails sur les mesures prises.

45. La Commission a exprimé le souhait qu'à l'avenir les documents sur ce sujet décrivent les activités et résultats d'une façon plus circonstanciée.

ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION

46. La Commission a examiné conjointement les documents FO:AFWC/95/7 (Programme ordinaire) et FO:AFWC/95/8 (Programme de terrain).

Examen des activités 1992-93/1994-95 et Programme de travail et budget pour 1996-97 [point 8 a)]

47. En guise d'introduction, le Sous-Directeur général et Chef du Département des forêts a expliqué les rapports étroits qui existent entre le Programme ordinaire et le programme de terrain. La Commission a noté que le Programme ordinaire fournit le cadre pour un dialogue de politique générale avec les États Membres (comme les Commissions régionales) pour des activités de caractère normatif concernant les informations sectorielles et l'élaboration des nouvelles approches du développement forestier; il accorde également un soutien au programme de terrain au titre duquel la majeure partie de l'assistance technique de la FAO est fournie au niveau des pays.

48. La Commission s'est félicitée des activités de la FAO au titre de son Programme ordinaire, y compris des priorités indiquées pour 1996-97. Elle a toutefois déploré que les ressources budgétaires de la FAO disponibles pour la foresterie demeurent excessivement limitées, ce qui entrave la capacité de l'Organisation d'exécuter son programme de travail avec efficacité et de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique. La Commission a approuvé les efforts déployés actuellement par le Département des forêts pour établir des priorités dans son travail et elle s'est déclarée satisfaite des initiatives prises par l'Organisation pour établir des partenariats, en particulier avec des organismes de financement.

49. Dans le cadre des activités de la FAO dans la région, la Commission a été informée et a pris note des conclusions de l'Atelier régional sur la décentralisation de la formulation et de la mise en oeuvre du programme forestier (Harare, 20-24 novembre 1995).

Activités forestières de terrain dans la région [point 8 b)]

50. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/95/8 qui mettait en lumière un certain nombre de changements découlant de la restructuration en cours à la FAO et leurs effets sur les activités de terrain dans la

région Afrique. Le passage du Service des opérations forestières du Département des forêts à la Division des opérations de terrain qui fait partie du Département de la coopération technique a été constaté. Cette modification ne devrait pas avoir une incidence négative sur les programmes d'assistance technique dans la région, à condition que la synergie actuelle entre le Programme ordinaire et le programme de terrain de la FAO se maintienne.

51. La Commission s'est déclarée préoccupée par la forte réduction de l'aide publique au développement en faveur des forêts africaines, notamment en ce qui concerne les ressources du PNUD. Elle a noté avec intérêt les efforts conjoints que déploient actuellement la FAO et le PNUD, avec d'autres grandes institutions traditionnelles de financement du programme de terrain, visant à enrayer et à renverser la tendance à la baisse. Elle a toutefois pris note des préparatifs en cours pour le Programme du sixième cycle du PNUD, qui offrira des possibilités de financement, et elle a instamment prié les pays membres de prendre des mesures pour veiller à ce que la foresterie soit prise en considération lorsque les fonds du PNUD seront répartis pour les programmes des pays.

52. La Commission a souligné la nécessité pour les pays d'examiner la possibilité d'obtenir leurs propres ressources pour le secteur forestier et, chaque fois que possible, de promouvoir des initiatives bilatérales de coopération sud-sud, ainsi que de tirer parti du Programme de coopération technique entre pays en développement récemment lancé pour promouvoir la coopération technique.

53. On a rappelé que fondamentalement les programmes d'assistance technique appartiennent aux pays; la participation de la FAO à ces programmes dépend de la volonté des pays de collaborer avec elle aux divers stades de la formulation ou de la mise en oeuvre des programmes. Le rôle catalyseur et le caractère rapide du PCT de la FAO ont aussi été signalés et la Commission a reçu des précisions sur les critères régissant la fourniture de l'aide au titre du Programme.

RAPPORT DE LA ONZIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES PARCS NATIONAUX (point 9)

54. En l'absence du Président du Groupe de travail, le Secrétaire, M. de Greling, a présenté le rapport de la onzième session, qui s'est tenue à Sanbonani, du 22 au 24 novembre 1995. La Commission a approuvé ce rapport.

QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS (point 10)

55. La Commission est convenue de porter à l'attention du Comité des forêts les questions ci-après:

- a) la préoccupation suscitée par la forte baisse des financements des donateurs en faveur du secteur forestier en Afrique, avec l'intention d'encourager le COFO à suggérer les moyens propres à renverser cette tendance;
- b) la décision des pays africains de renforcer leurs propres capacités afin de financer leurs institutions et d'exécuter leurs programmes dans le domaine des forêts et de la faune sauvage. Elle a suggéré que le COFO pourrait peut-être juger opportun d'examiner les enseignements tirés de l'expérience d'autres régions en matière de renforcement des capacités, qui pourraient être utiles à l'Afrique.

AUTRES QUESTIONS (point 11)

56. Un questionnaire et un projet de document sur le renforcement du rôle des Commissions régionales des forêts de la FAO ont été distribués. La FAO, sur la base des réponses au questionnaire et des observations concernant le document, identifiera les mesures spécifiques qui pourront être prises pour renforcer la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 12)

57. La Commission s'est félicitée de l'offre de la délégation sénégalaise d'accueillir sa onzième session.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Situation des forêts et de la faune sauvage dans la région: rapports d'activité par pays
4. Progrès réalisés en matière de développement durable des forêts dans le cadre du suivi de la CNUED
5. Critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts en Afrique
6. Séminaire durant la session: Investissement dans le secteur forestier en Afrique
7. Suite donnée aux recommandations formulées à l'intention de la FAO par la neuvième session de la Commission
8. Activités forestières de la FAO dans la région:
 - a) Examen des activités 1992-93/1994-95 et Programme de travail et budget pour 1996-97
 - b) Activités forestières de terrain dans la région
9. Rapport de la onzième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux
10. Questions à soumettre au Comité des forêts
11. Divers
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport

LISTE DES PARTICIPANTS

Président: H. B. Coetzee (Afrique du Sud)

Vice-Présidents: Abdoulaye Kane (Sénégal)
Pierre Nyar-Ollame (Gabon)
(Mme) Salwa Mansour Abdel Hameed (Soudan)

Rapporteurs: R. P. Yonazi (Tanzanie)
Sombo Tano (Côte d'Ivoire)

Secrétaire: J. D. Keita (FAO)

MEMBRES DE LA COMMISSION

CAMEROUN

Augustine Bokwe
Technical Adviser to Minister
of Environment & Forestry
Ministry of Environment and Forestry
Yaoundé
Tél: +237.22-94-80
Fax: +237.22-94-88

CAP-VERT

Manuel Leao Silva Carvalho
Ingénieur forestier - Directeur sylviculture
Direction générale de l'agriculture
Ministère de l'agriculture
C.P. 66
Praia
Tél: +238.616418

TCHAD

Moctar Diphane
Directeur des forêts et de la
protection de l'environnement
Ministère de l'environnement et du tourisme
B.P. 447
N'Djamena
Tél: +235.513128 B
Fax: +235.515119

CONGO

Maurice Kissa
Directeur de Cabinet
Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des
eaux et forêts et de la pêche
B.P. 98
Brazzaville
Tél: +242.832393/831408
Fax: +242.832393

Collaborateur au PAFN-CONGO
Ministère de l'agriculture, de l'élevage
des eaux et forêts et de la pêche
B.P. 98
Brazzaville
Tél: +242.837311
Fax: +242.832393

Otto Schlumbohm
Président Conseil d'Administration
SOCOBOIS Dolisie
B.P. 300
Brazzaville
Tél: +242.910204
Fax: +242.910666

COTE D'IVOIRE

Sombo Tano
Direction du domaine forestier et du reboisement
Ministère de l'agriculture et des ressources
animales
B.P. 1024
Abidjan 15
Tél: +225.222073
Fax: +225.214796

ETHIOPIE

Girma Deffar
National Coordinator
P.O. Box 5932
Addis-Abeba
Tél: +251.1.151337
Fax: +251.1.514244

GABON

Jean Hubert Eyi-Mbeng
 Directeur faune et chasse
 Ministère des eaux et forêts, des postes et
 télécommunications et de l'environnement
 B.P. 3035
 Libreville
 Tél: +241.761444
 Fax: +241.761073

Pierre Nyar-Ollame
 Conseiller technique, Coordinateur national
 PAFT-Gabon
 B.P. 199
 Libreville
 Tél: +241.760570
 Fax: +241.761073

André-Jules Madingou
 Chargé d'études, Cabinet Ministre
 Ministère des eaux et forêts et de
 l'environnement
 B.P. 199
 Libreville
 Tél: +241.763755
 Fax: +241.761073

GUINEE

Modi Amadou Traore
 Ingénieur des eaux et forêts
 Conseiller du Directeur national
 des forêts et de la faune
 Direction nationale des forêts et de la faune
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des
 forêts
 B.P. 624
 Conakry
 Tél: +224.443249
 Fax: +224.414387

Sagnah Satènin
 Ingénieur des eaux et forêts
 Chef de la Division faune et protection de la
 nature
 Direction nationale des forêts et de la faune
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des
 forêts
 B.P. 624
 Conakry
 Tél: +224.443249
 Fax: +224.414387

Djiramba Diawara
 Directeur technique près Direction nationale des
 forêts et de la faune
 B.P. 624
 Conakry
 Tél: +224.443249
 Fax: +224.414387

Kaoussou Diombéra
 Chef de la Division études et planification
 forestières
 Direction des Services forestiers et chasse
 Ministère du développement rural et de
 l'agriculture
 C.P. 71
 Bissau
 Tél: +245.221780
 Fax: +245.221019

KENYA

Patrick M. Mung'ala
 Director of Forestry
 P.O. Box 30513
 Nairobi
 Tél: +254.2.764288
 Fax: +254.2.760034

George O. Ochieng
 Coordinator, Kenya Forestry Master Plan
 Ministry of Environment and Natural Resources
 P.O. Box 39282
 Nairobi
 Tél: +254.2.760031
 Fax: +254.2.760034

Clement D. Kahuki
 Assistant Director of Forestry
 Coordinator, Forestry/Wildlife joint management
 Forestry Department
 P.O. Box 30513
 Nairobi
 Tél: +254.2.764288
 Fax: +254.2.760634

LESOTHO

Nthakeng P. Selinyane
 Assistant Economic Planner - NFAP Coordinator
 Ministry of Planning, Economic and Manpower
 Development
 P.O. Box 630
 Maseru 100
 Tél: +266.311.100
 Fax: +266.310.281

MALI

Yafong Berthe
 Directeur général des forêts
 Ministère du développement rural et de
 l'environnement
 B.P. 275
 Bamako
 Tél: +223.225850/225973
 Fax: +223.224199

Amadou Kone
 Conseiller technique
 Ministère du développement rural et de
 l'environnement
 B.P. 61
 Bamako
 Tél: +223.223436
 Fax: +223.220295

Mouroucoro Niare
 Directeur du parc national de la Boucle du
 Baoulé
 Direction nationale des ressources
 forestières, fauniques et halieutiques
 B.P. 275
 Bamako
 Tél: +223.222498/225850
 Fax: +223.224199

RWANDA

Athanase Nyamacumu
 Chef de Section des parcs nationaux
 Office rwandais du tourisme et des parcs
 nationaux (ORTPN)
 B.P. 905
 Kigali
 Tél: +250.76512-14

Thaddée Habiyambere
 Directeur des forêts
 Ministère de l'agriculture et de l'élevage
 B.P. 621
 Kigali
 Tél: +250.85782

SENEGAL

Abdoulaye Kane
 Directeur des eaux et forêts
 Parc de Hann
 B.P. 1831
 Dakar
 Tél: +221.320856
 Fax: +221.320426

SIERRA LEONE

Prince Dowu Palmer
 Acting Chief Conservator of Forests
 Forestry Division
 Department of Agriculture and Forestry
 Youyi Building
 Freetown
 Tél: +232.223445

AFRIQUE DU SUD

H. B. Coetzee
 Chief Director of Forestry
 Department of Water Affairs and Forestry
 Private Bag X093
 Pretoria 0001
 Tél: +27.12.299-2590
 Fax: +27.12.326-1780

Denis Owen
 Chief Directorate
 Department of Water Affairs and Forestry
 Private Bag X093
 Pretoria 0001
 Tél: +27.12.299-3309
 Fax: +27.12.328-6140

SOUDAN

(Mme) Salwa Mansour Abdel Hameed
 Associate Prof. Dr.
 Director of Wildlife Research Centre
 P.O. Box 16
 Elmourada Omdurman
 Tél: +249.613532
 Fax: Via Unesco (+249/11) 776130

SWAZILAND

Solomon T. Gamedze
 Senior Forestry Officer
 Head of Forestry Service
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 P.O. Box 162
 Mbabane
 Tél: +268.42731/10
 Fax: +268.44700

TANZANIE

Modestus C. P. Mtuy
 Director of Forestry & Beekeeping Division
 Ministry of Tourism, Natural Resources
 and Environment
 P.O. Box 426
 Dar-es-Salaam
 Tél: +255.26844
 Fax: +255.866162

Hilal Juma Mwene
 Commissioner for Natural Resources
 P.O. Box 3526
 Zanzibar
 Tél: +255.54.31252
 Fax: +255.54.31252

Rawson P. Yonazi
 National NFAP Coordinator
 Forestry and Beekeeping Division
 Ministry of Tourism, Natural Resources
 and Environment
 P.O. Box 426
 Dar-es-Salaam
 Tél: +255.51.26844
 Fax: +255.51.23230

Juma Ali Kayera
 Principal Wildlife Officer
 Wildlife Division
 P.O. Box 1994
 Dar-es-Salaam
 Tél: +255.51.23230
 Fax: +255.51.23230

Pereira A. Silima
 Chief Forest Officer
 Commission for Natural Resources
 P.O. Box 3526
 Zanzibar
 Tél: +255.5431252
 Fax: +255.5431252

TOGO

Kodjo Tengue
 Coordonnateur national du PAFN
 Ministère du développement rural, de
 l'environnement et du tourisme
 B.P. 341
 Lomé
 Tél: +228.224426
 Fax: +228.214029/210580

Penny Kyohairwe-Simba
 Officer i/c CITES
 Customs Department
 6605 Kampala
 Tél: +256.41.20381/20516
 Fax: +256.4120381

ZAIRE**TUNISIE**

Ridha Fekih Salem
 Directeur général des forêts
 30 rue Alain Savary
 Tunis
 Tél: +216.1.891 497

Mujika Kankolongo
 Secrétaire exécutif adjoint
 Ministère de l'environnement et
 de la conservation de la nature
 15, Avenue des Cliniques
 B.P. 12348
 Kinshasa
 Tél: +243.12.33251
 Fax: +243.1212.3769355 (satellite fax)

UGANDA

Frederick W. Kigenyi
 Deputy Commissioner, Forestry Department
 P.O. Box 1752
 Kampala
 Tél: +256.41.251921
 Fax: +256.41.251918

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES**Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Bai-Mass Taal
 Senior Programme Officer
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi, Kenya
 Tél: +254.2.623238
 Fax: +254.2.624260

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**Organisation africaine du bois**

Philemon Selebangue
 Directeur technique
 Organisation africaine du bois
 PAB BP 1077
 Libreville, Gabon
 Tél: +241.734153
 Fax: +241.734030

**Convention sur le commerce international
des espèces de faune et de flore sauvages
menacées d'extinction**

John N. Kundaeli
 Quota Control Officer and Coordinator
 for the African Region
 CITES Secretariat
 15 Chemin des Anémones
 1219 Châtelaine
 Genève, Suisse
 Tél: +41.22.9799139
 Fax: +41.22.7973417

**Unions internationale des instituts de
recherches forestières**

Frederick John Kruger
 Director, Forestek
 CSIR Forestek
 P.O. Box 395
 Pretoria 0002, Afrique du Sud
 Tél: +27.12.8412681
 Fax: +27.12.8412689

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

Académie africaine des sciences

Iba Kone
Senior Programme Officer
Académie africaine des sciences
P.O. Box 14798
Nairobi, Kenya
Tél: +254.2.884401/5
Fax: +254.2.884406

Fredrick Owino
Chairman, CBFR
Académie africaine des sciences
P.O. Box 14798
Nairobi, Kenya
Tél: +254.2.884401
Fax: +254.2.884406

Centre pour l'étude de l'environnement

Philip B. Thresher
The Center for the Study of the Environment
P.O. Box 50018
Santa Barbara, CA 93150
Etats-Unis d'Amérique
Tél: +1.805.9692337
Fax: +1.805.9652454

Union mondiale pour la nature

Ousmane Ouedraogo
Chargé de programme
01 B.P. 3133
Ouagadougou, Burkina Faso
Tél: +226.362119
Fax: +226.301351

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome (Italie)

D. A. Harcharik
Sous-Directeur général
Département des forêts
Tél: +39.6.52253550
Fax: +39.6.52252151

E. H. Sène
Chef, Service de la conservation des forêts,
de la recherche et de l'aménagement forestiers
Division des ressources forestières
Tél: +39.6.52255978
Fax: +39.6.52255137

P. Tesha
Chef, Service des opérations
Division des opérations de terrain
Tél: +39.6.52253255
Fax: +39.6.52252150

J.D. Keita
Fonctionnaire régional - Forêts
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
Accra
Tél: +223.21.6668514
Fax: +223.21.668427

Mafa Chipeta
Fonctionnaire responsable, Sous-Division de la
planification et des statistiques forestières
Division des politiques et de la planification
forestières
Département des forêts
Tél: +39.6.52253254
Fax: +39.6.52255514
E-mail: Mafa.Chipeta@fao.org

C. de Greling
Forestier (aménagement de la faune sauvage et des
aires protégées) et Secrétaire du Groupe de
travail CFFSA de l'aménagement de la faune et
de la flore sauvages et des parcs nationaux
Groupe de la conservation des forêts, de la
faune et de la flore sauvages
Division des ressources forestières
Tél: +39.6.52252130
Fax: +39.6.52252150

Pape D. Koné
Conseiller régional PAFN pour l'Afrique
Département des forêts
Tél: +39.6.52253283
Fax: +39.6.52252151

J. Thompson
Editeur/réviseur
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
Accra
Tél: +223.21.6668514
Fax: +223.21.668427

I. Pontecorvo
Chargé des réunions
Département des forêts
Tél: +39.6.52256663
Fax: +39.6.52252151

Traductrice: F. Barner
Division des publications

Interprètes: C. Bekalti
V. Currijjee
L. Moutou
M. Swain

Secrétaire: A. Schmidt-Silvestri
Département des forêts

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
1	FO:AFWC/95/1	Ordre du jour provisoire
3	FO:AFWC/95/2	Situation des forêts et de la faune sauvage dans la région: rapports d'activité par pays
4	FO:AFWC/95/3	Progrès réalisés en matière de développement durable des forêts dans le cadre du suivi de la CNUED
	FO:AFWC/95/3/Supp. 1	Extrait du rapport de la troisième session de la Commission du développement durable de l'ONU
5	FO:AFWC/95/4	Critères et indicateurs d'une gestion durable des forêts en Afrique
	FO:AFWC/95/4/Supp. 1	Rapport de la réunion d'experts sur les critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts dans les zones sèches de l'Afrique) (Nairobi, 21-24 novembre 1995)
6	FO:AFWC/95/5	Financement du développement forestier en Afrique
	FO:AFWC/95/5/Supp. 1	Résultats de l'enquête 1995 par questionnaire de la FAO sur le financement du secteur forestier en Afrique (Partie I) Tableaux statistiques (Partie II)
7	FO:AFWC/95/6	Suivi des recommandations adressées à la FAO par la Commission à sa neuvième session
8a	FO:AFWC/95/7	Activités forestières dans la région: Examen des activités 1992-93/1994-95 et Programme de travail et budget pour 1996-97
8b	FO:AFWC/95/8	Opérations forestières de terrain dans la région

Documents d'information

FO:AFWC/95/INF.1	Note d'information
FO:AFWC/95/INF.2	Calendrier provisoire
FO:AFWC/95/INF.3	Liste des documents

Rapports nationaux d'activités reçus:

Burundi	Guinée-Bissau	Mali	Soudan
Ethiopie	Guinée équatoriale	Maroc	Swaziland
Gabon	Kenya	Ouganda	Togo
Ghana	Madagascar	Rwanda	Tunisie
Guinée	Malawi	Sierra Leone	Zimbabwe

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Le groupe était composé des délégués du Cameroun, du Kenya et du Soudan, des observateurs représentant l'Académie africaine des sciences et l'IUFRO, ainsi que de MM. Chipeta et Koné de la FAO.
2. Le groupe a constaté que le problème des capacités tient aux faiblesses apparentes ou réelles des institutions comme des ressources humaines face à la nécessité notoire d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques, plans et projets dans le secteur forestier de l'Afrique. On reconnaît généralement que l'insuffisance des capacités entrave considérablement les progrès en matière de développement durable des forêts.
3. Les problèmes de capacités institutionnelles concernent la dimension souhaitable et disponible des institutions, avec des effectifs appropriés dans les diverses catégories de compétences techniques et gestionnaires. Parmi ces problèmes figure l'incapacité des institutions à élaborer, adapter et mettre en oeuvre leurs stratégies face à l'évolution des politiques et des modalités de fonctionnement, à savoir la mesure dans laquelle les institutions ont le pouvoir de planifier leur propre avenir dans le cadre de leur mandat. La question de la capacité des institutions de s'administrer efficacement et de créer ainsi des organisations efficaces qui assurent un milieu de travail dans lequel les personnes peuvent faire preuve d'efficacité et trouver des emplois gratifiants est aussi pertinente. De bonnes capacités opérationnelles, y compris les moyens et systèmes nécessaires pour effectuer le travail, est une autre dimension de la capacité institutionnelle.
4. Les capacités du point de vue des ressources humaines comprennent le niveau et la nature des compétences que doivent avoir les cadres et autres personnels s'occupant du secteur forestier, les connaissances appropriées, tant techniques qu'administratives, et l'aptitude à utiliser les compétences et les connaissances avec succès.

Problèmes relatifs au renforcement des capacités

5. Les difficultés apparentes dues au manque de capacités dans le secteur forestier s'expliquent avant tout par le fait que les capacités existantes ne sont ni reconnues, ni mobilisées. L'Afrique dispose de nombreuses personnes qualifiées et ayant du talent, après des décennies d'enseignement et de formation, au sein d'institutions africaines et à l'étranger. Toutefois, il n'existe pas d'évaluation globale de l'ampleur et de la nature de la base actuelle des ressources humaines, ni d'estimation de ces ressources par rapport aux besoins connus. Des personnes de valeur travaillent souvent, si ce n'est toujours, dans des institutions faibles ou dans des institutions où les stratégies, politiques, mécanismes d'organisation et systèmes de soutien ne fournissent plus des conditions de travail permettant aux cadres modernes de faire carrière et se rendre utiles.
6. Les institutions dans le secteur forestier africain sont fréquemment entravées par divers facteurs dans leurs modalités de fonctionnement. La multiplicité des politiques et stratégies concernant le secteur forestier et la gestion des ressources naturelles, qui évoluent et sont souvent contradictoires, aboutissent fréquemment à de faux départs dans la réaction des institutions forestières, et par là à un gaspillage des capacités. Les modifications et les inconséquences des priorités ont le même effet. Nombre de projets disparates et de programmes incohérents dispersent également les capacités existantes. La faible influence des institutions forestières, imputable à la réorganisation du gouvernement dans certains pays, risque de provoquer la sous-utilisation des capacités disponibles.
7. Les politiques et lois ne tiennent d'ordinaire pas compte des connaissances et compétences traditionnelles. Ces compétences précieuses constituent un potentiel pour la gestion des ressources forestières qui est ainsi rarement réalisé et est parfois même détruit.
8. En dépit des progrès considérables accomplis dans le renforcement du capital humain dans le secteur forestier, la faible propension de la communauté des donateurs à investir dans ce type de capacités limite tout développement ultérieur.
9. A titre d'exemples de problèmes institutionnels pertinents, on peut citer:
 - l'insuffisance des réseaux et de la diffusion des connaissances, informations et expériences scientifiques
 - l'incapacité de retenir les personnes de valeur - l'exode des cerveaux

- l'insuffisance de l'éducation permanente du personnel - les connaissances spécialisées provenant de l'enseignement passé ne sont plus toujours appropriées
- l'absence de politiques et de stratégies adéquates pour la valorisation des ressources humaines - gestion des performances, primes, reconnaissance, organisation des carrières
- l'appui insuffisant (des donateurs) au renforcement des capacités
- les capacités institutionnelles en matière de gestion inexistantes ou restreintes

Quelques idées sur les priorités en matière de renforcement des capacités

10. Le Groupe a identifié plusieurs initiatives qui pourraient être utiles:

- i) Premièrement, la FAO, en examinant et en mettant en oeuvre ses programmes, devrait tenir compte des capacités disponibles dans les pays africains et de la nécessité de les mobiliser, et de faire davantage fond sur ces capacités. Il est également possible de planifier le renforcement des capacités dans tous ses projets et d'insérer les institutions et experts africains dans des arrangements appropriés: affectations provisoires, sous-traitances et rôle de gestion des projets, par exemple.
- ii) Il importe d'identifier des projets ciblés sur les goulots d'étranglement qui empêchent le renforcement des capacités. Les gouvernements, la FAO, d'autres institutions devraient effectuer des évaluations judicieuses des institutions actuelles (gouvernementales et autres) et mettre en lumière les points forts, les faiblesses et les lacunes. Ils devraient examiner les moyens propres à faire coïncider la conception institutionnelle avec des politiques nationales dynamiques et examiner comment il est possible de renforcer les capacités stratégiques et administratives des institutions (y compris la gestion financière).

